

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 10 juillet 2012 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Étaient présents les conseillers :

Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, Jacques Vachon, Sylvie LeBrun et Rodrigue Roy le tout formant quorum. Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale de la municipalité de Grand-Métis.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ré : 2012-091

Il est proposé par madame Sylvie LeBrun et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 5 JUIN 2012

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2012;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2012-092

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie LeBrun et résolu unanimement que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 5 juin 2012 et l'adopte tel que lu en effectuant la correction demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

• COMPTE À PAYER AU 10 JUILLET 2012

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 10 juillet 2012;

Ré : 2012-093

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes impayés, chèque portant les numéros 3704 à 3724 totalisant la somme de 17 847.74\$.

Salaires brut versés durant le mois de JUIN 2012 : 11 353.50 \$

Déductions à la source provinciale JUIN 2012 : 2186.57 \$

Déductions à la source fédérale JUIN 2012 : 659.76 \$

Prélèvements manuels : 1296.00 \$

Prélèvement automatiques : 430.00 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS POUR L'ANNÉE 2011

Ré : 2012-094

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux - année 2011;
il est proposé par madame Sylvie LeBrun et résolu que le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt par la directrice générale du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux portant sur les résultats obtenus pour l'année 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DU CONTRAT DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL

Ré : 2012-095

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis d'accepter les modifications au contrat de l'employé municipal pour 2012-2013.

ADOPTÉ

INTÉRÊTS PAYABLES À LA CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DE LA MITIS POUR LE FINANCEMENT # 1

Ré : 2012-096

Il est proposé par Monsieur Rodrigue Roy, appuyé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu unanimement d'autoriser le remboursement de la somme de 3107.29\$ à la *Caisse Populaire de la Mitis* pour le paiement des intérêts échus le 18 juillet 2012 pour le financement # 1 du projet relatif à la programmation de travaux de voirie local de la taxe d'accise.

LÉGISLATION

RAPATRIEMENT AU MUSÉE DE GASPÉ DES ARTÉFACTS DE FORILLON – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

Considérant que dans le cadre des compressions budgétaires annoncées lors du dépôt du récent budget fédéral, on retrouve parmi les coupures annoncées celle de fermer le CSQ (Centre de Services de Québec) qui est sous la responsabilité de Parcs Canada;

- Considérant que le CSQ contient plus de 55 000 artefacts patrimoniaux du Québec et que parmi ceux-ci, il y en a plus de 5 000 (meuble, vaisselle, coutellerie, photographies, etc.) qui sont issus de l'expropriation *manu militari* de 225 familles de Forillon (près de Gaspé) en 1970 par le gouvernement du Québec d'alors qui désirait faire place à l'aménagement de ce qui allait devenir le parc national Forillon;
- Considérant que la fermeture annoncée du CSQ entraînera aussitôt le déplacement possible vers la région d'Ottawa de ces nombreux artefacts appartenant au grand patrimoine et trésor national des Québécois(es);
- Considérant que le transfert des artefacts provenant de l'expropriation de Forillon devrait, par respect pour les personnes expropriées, ainsi que pour l'ensemble des Gaspésien(ne)s et des Québécois(es), être transférés au Musée de Gaspé, une solide organisation reconnue qui a fait ses preuves dans de nombreux dossiers et projets de mise en valeur du patrimoine Gaspésien collectif et qui se dit maintenant prête à porter fièrement le ballon dans ce tout nouveau dossier;
- Considérant que Mme la Ministre de la Culture, des Communications et de la Famille du Québec, Mme Christine Saint-Pierre dit avoir entendu l'appel des Gaspésien(ne)s et qu'elle se dit être prête à faire tout ce qu'il leur est possible de faire dans ce dossier;
- Considérant que le bureau de M. Stephen Harper aurait donné tout récemment l'assurance que ces artefacts allaient demeurer au Québec mais qu'il ne sait pas encore où et qu'il y a donc urgence de se faire entendre;
- Considérant qu'il serait absolument, voire totalement inacceptable, que les artefacts de Forillon soient déplacés vers Gatineau, soit à l'extrémité ouest du Québec, ville complètement située à l'opposé du lieu d'origine de ces biens patrimoniaux Gaspésiens;
- Considérant que Parcs Canada se dit être ouvert à entamer des discussions avec les intervenants concernés de la Gaspésie pour le retour des artefacts de Forillon dans cette région;
- Considérant que la mise en valeur de biens patrimoniaux locaux et régionaux fait partie intrinsèque de toute stratégie de développement durable et écoviable pour toute communauté et région qui se respecte dont la Gaspésie, une région ressource qui travaille constamment à contre-courant pour améliorer son sort;

Ré : 2012-097

Par conséquent, il est proposé par madame Sylvie LeBrun, appuyé de monsieur Rodrigue Roy et résolu que la municipalité de Grand-Métis appuie sans aucune réserve, et ce, en toute solidarité, la ministre de la Culture du Québec, Mme Christine Saint-Pierre, les responsables du Musée de Gaspé, la Ville de Gaspé et l'ensemble des Gaspésien(ne)s dans leurs actuelles démarches pour réclamer et obtenir ensemble gain de cause dans le transfert des artefacts actuellement détenus par le CSQ au nom de Patrimoine Canada et issus de l'expropriation de Forillon vers ledit Musée de Gaspé, et ce, dans un espace adéquat à être aménagé dans les meilleurs délais possibles pour le plus grand bénéfice des Gaspésien(ne)s dans la mise en valeur de leurs biens patrimoniaux collectifs;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

ACHAT D'UN PANNEAU D'INTERPRÉTATION DU CHEMIN KEMPT

Attendu que le chemin Kempt est une route historique, et la plus vieille route de la région en direction de la Baie-des-Chaleurs.

Attendu que le Comité de développement local de Ristigouche Sud-Est a mis sur pied un projet visant à mettre en valeur le Chemin Kempt et à remémorer son histoire à entreprendre de développer un pèlerinage sur toute la longueur du Chemin Kempt.

Ré : 2012-098

En conséquence, la municipalité de Grand-Métis a décidé de participer à ce projet en faisant l'achat d'un panneau touristique. Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu de faire l'achat d'un panneau qui sera positionné le long du Chemin Kempt au coût de 147\$ plus taxes (incluant les poteaux) auprès du Comité de développement local de Restigouche Sud-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Ré : 2012-099

1. Adhésion 2012 à Jeunesse-Maritime

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que la municipalité de Grand-Métis adhère pour l'année 2012 à Jeunesse Maritime du Saint-Laurent pour un montant de 10\$.

ADOPTÉE

2. Programme de péréquation

Suite à l'[Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier](#) avec les municipalités pour les années 2007-2013, intervenue entre le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et la Ville de Montréal. Ce montant de péréquation est réparti entre 440 municipalités selon les mesures prévues à l'entente.

Le versement de la subvention de péréquation 2012 pour la municipalité est de 2 842.00\$

VARIA (ouvert)

• Virement budgétaire

Code budgétaire	Description poste	Transfert de (ct)	Transfert à (dt)
02.32000.516	Achat machinerie, outillage Voirie	500	
02.70131.699	Entretien-Sentier Metiwee		500
02.32000.516	Achat machinerie, outillage Voirie	1200	
02.23000.500	Amélioration et entretien du littoral		1200

Ré : 2012-100

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis d'autoriser le transfert des montants des postes budgétaires sus mentionnés.

ADOPTÉE

Ré : 2012-101

- **SERVICE INCENDIE – MANDAT À LES ENTREPRISES MATANAISES**
Il est proposé par M. le conseiller Rodrigue Roy, et résolu que Les Entreprises Matanaises soient retenues pour faire l'inspection des cheminées dans toutes les résidences sur le territoire de notre municipalité selon les recommandations du Service Incendie de Price et ce, au même taux que l'an dernier. L'inspection des cheminées sera obligatoire et les frais seront à la charge de la municipalité tandis que le ramonage sera volontaire et à la charge des propriétaires.
ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Ré : 2012-102

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que la séance soit levée et est levée à 20h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Richard Fournier, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire le 7 août 2012.